

**Ce fascicule contient des directives,
des informations et des
renseignements importants**

**Il est à conserver durant toute
l'année scolaire et à consulter
régulièrement**

**Ce fascicule se trouve également sur
le site web des communes d'autigny et
de chenens**

Table des matières

Message de la Commission scolaire.....	3
Message des conseils communaux d'Autigny et de Chénens	5
Programme spécial de la rentrée scolaire	7
Annuaire téléphonique.....	8
Membres de la commission scolaire.....	10
Rôle de la commission scolaire	11
Rôle du responsable d'établissement.....	11
Inspectorat	11
Répartition des classes.....	12
Horaires des classes	13
Transport des élèves.....	14
Calendriers.....	18
Matériel.....	20
Manifestations.....	21
Maladie.....	23
Santé.....	23
Demande de congé.....	25
Fichier informatisé.....	26
Cours de prévention.....	27
Services auxiliaires.....	27
Collaboration école-famille	28
Sécurité routière	28
Accueil extra-scolaire.....	31
Règlement du cercle scolaire.....	33

MESSAGE DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Chers parents,

Afin que chacun puisse préparer au mieux l'année scolaire 2016-2017, voici le bulletin de notre cercle scolaire d'Autigny-Chénens qui contient toutes les informations importantes pour la prochaine année scolaire. Nous vous invitons à le découvrir durant l'été et à le garder tout au long de l'année afin de pouvoir y trouver les informations qui vous seront utiles.

L'école est en mutation quant à ses horaires, son règlement, sa gestion. En effet, les années à venir vont ponctuer ces modifications. Le responsable d'établissement est désormais en fonction et nous ne pouvons que faire un constat très positif de sa présence dans nos écoles !

Le nouveau règlement de la loi scolaire a été adopté par le Conseil d'Etat le 19 avril dernier. Ce document - qui concrétise la loi scolaire du 9 septembre 2014 sur plusieurs points importants - est l'aboutissement d'un travail qui a impliqué tous les partenaires de l'école. Outre une réorganisation des arrondissements d'inspection et l'introduction de responsables d'établissement au niveau primaire, le rôle et les responsabilités de tous les acteurs de l'école sont clarifiés. Le règlement entrera en vigueur le 1er août 2016.

La loi scolaire adoptée en septembre 2014 fixe un cadre revisité à l'école, cadre destiné à lui donner les conditions et les moyens de s'adapter et de se développer en permanence. Grâce à 160 articles répartis en 12 chapitres, le règlement adopté par le Conseil d'Etat le 19 avril dernier concrétise la loi dans plusieurs domaines, dont les transports scolaires, l'apprentissage de la langue partenaire, les congés, les effectifs de classe, le conseil des parents ou encore de nouvelles mesures de soutien.

Le groupe de travail interne à la DICS qui a retravaillé le règlement suite à la consultation a cherché un équilibre entre les deux régions linguistiques du canton, le niveau primaire et le cycle d'orientation ainsi qu'entre les droits et les devoirs de tous les partenaires de l'école et les missions fixées à cette dernière. Chaque commune a la possibilité de déterminer quelques particularités de ce règlement et une fois le règlement scolaire communal établi et approuvé par la DICS, il sera soumis aux Assemblées Communales pour approbation.

Les conseils communaux de Chénens et d'Autigny ont demandé à la commission scolaire de poursuivre son mandat cette année encore. Ses tâches principales sont l'organisation des manifestations autour de l'école servant à récolter de l'argent (ventes diverses, lotos) ou celles pour les élèves (camps) ou encore la gestion des transports en bus pour les trajets scolaires. Pour l'année scolaire 2017-2018 le conseil de parents sera mis en place.

Les tâches décisionnelles sont en partie reprises par le responsable d'établissement (organisation, fonctionnement et gestion de l'établissement, conduite du personnel, qualité de l'enseignement et de l'éducation ou encore collaboration avec l'ensemble des partenaires). Il endosse le rôle de directeur d'école. Quelques tâches, telle que la validation de l'organisation de l'année scolaire par exemple, appartiennent aux conseils communaux.

Afin que les conditions d'enseignement soient optimales pour les élèves, une étroite collaboration est demandée entre la commune, la commission scolaire et le responsable d'établissement.

Malgré ces différents changements « en coulisse », ce qui se passe pour votre enfant ne change pas. La première personne de contact reste l'enseignant. Le responsable d'établissement n'intervient dans la relation parents-enseignants que dans les cas d'éventuels différends nécessitant la présence d'un médiateur. Chaque rentrée scolaire est une période importante pour un enfant et nous vous invitons à accompagner votre enfant dans cette nouvelle étape ainsi que tout au long de l'année. Qu'il puisse partager avec vous ses découvertes, ses réussites et aussi ses difficultés.

Tout comme vous, les enseignants ont pour priorité l'enfant, son développement et ses apprentissages. Ils comptent donc sur votre soutien et votre collaboration tout en s'appuyant sur une bonne communication afin que votre enfant se sente bien et soutenu dans son parcours scolaire.

Place maintenant au repos et aux activités estivales et espérons-le, au soleil ! Nous vous souhaitons ainsi qu'à vos enfants, un très bel été et nous nous réjouissons de vous retrouver tous le 25 août prochain !

La commission scolaire

MESSAGE DES CONSEILS COMMUNAUX D'AUTIGNY ET DE CHENENS

Chers parents,

La nouvelle loi sur la scolarité obligatoire (LS) est entrée en vigueur le 1^{er} août 2015. Parmi les principaux changements vous concernant, il est relevé notamment :

- que l'autorité scolaire revient au responsable d'établissement (RE) qui devient le supérieur hiérarchique des enseignants;
- que la Commission scolaire Autigny-Chénens sera remplacée à moyen terme par le Conseil des parents, ceci au plus tard dès la rentrée 2017/18, sous réserve d'acceptation du nouveau règlement scolaire communal.

Notre cercle scolaire a déjà une bonne collaboration avec Monsieur Louis Rhy, responsable d'établissement pour les écoles de Cottens, Autigny et Chénens. A savoir qu'il ne s'agit pas d'une fusion des cercles scolaires, mais d'une collaboration au niveau des enseignants.

Le Conseil des parents est un espace de parole, un forum où s'échangent des idées, des propositions, des informations au sujet de la vie à l'école, plus particulièrement sur les collaborations école-parents ainsi que sur le bien-être des élèves et leurs conditions d'étude. Des tâches de soutien aux activités scolaires peuvent être confiées au Conseil des parents en collaboration avec le responsable d'établissement notamment pour la recherche de fond, accompagnement, aide à l'organisation tels que camps, excursions, activités culturelles etc.

Dans le nouveau règlement scolaire communal, les communes fixeront le nombre de membres, le mode de désignation ainsi que les règles générales d'organisation et de fonctionnement. Les membres sont désignés pour une durée minimale de trois ans. Tous les parents du Cercle scolaire d'Autigny et Chénens pourront « postuler », auprès de leur Commune de domicile pour intégrer le Conseil des parents. Une annonce sera publiée en temps voulu.

Une fois le règlement scolaire communal établi et approuvé par la DICS, il sera soumis aux Assemblées Communales pour approbation.

Le règlement d'application de la loi scolaire (RLS) accompagnant la LS entrera en vigueur le 1^{er} août 2016 et apportera également son lot de changements :

- Horaires : le système des unités 4/2 à l'école primaire (4 unités le matin, 2 unités l'après-midi) sera généralisé dans tout le canton **d'ici 2018**. Pour Autigny/Chénens, ce système sera donc mis en place à la rentrée 2017-2018
- Alternance :
 - o 3^H : 24 unités hebdomadaires.
Si l'alternance a lieu l'après-midi (2 leçons) = 2 après-midis de congé.
Si l'alternance a lieu le matin (4 leçons) = 1 matin de congé.
 - o 4^H : 26 unités hebdomadaires.
L'alternance a lieu l'après-midi (2 leçons) = 1 après-midi de congé
 - o Pour Autigny/Chénens, cette alternance sera également mise en place à la rentrée 2017-2018
- Demande de congé : voir page 25.

Voilà un premier aperçu des changements qui sont mis en place dans le futur.

La plus grande difficulté de l'éducation, c'est de transformer les idées en expérience.

(George Santayana)

Sur ce mot

Très cordialement

Les Conseils communaux d'Autigny et de Chénens

PROGRAMME SPECIAL DE LA RENTREE SCOLAIRE

ATTENTION !!!

Chers parents et chers élèves,

Comme l'année précédente, la rentrée scolaire se déroulera avec un accueil des élèves, parents, grands-parents, accompagnants,... dans la cour de récréation d'Autigny.

Afin de vous accueillir au mieux pour cette nouvelle année, nous vous invitons à venir rejoindre les enseignants ainsi que la commission scolaire le

JEUDI MATIN 25 AOUT 2016 à 08h30

Après un petit discours de bienvenue, un café sera offert aux parents et une petite gourmandise aux enfants.

Dès ce jour, nous vous rendons attentifs que le bus est **obligatoire** pour les élèves pour qui il est prévu.

Les enfants de Chénens, du haut du village, se rendront pour 08h00 dans la cour d'école de Chénens.

Les enfants de Chénens, du bas du village, se rendront pour 08h00 à l'arrêt de bus de la laiterie.

Les enfants de Chénens, de 2^H à 4^H, prendront le bus selon l'horaire et le lieu indiqué en page 15 du bulletin scolaire.

Les enfants d'Autigny viendront pour 08h15 dans la cour d'école d'Autigny.

Les enfants, de la 2^H à la 4^H, seront accueillis par leurs enseignantes.

Les enfants d'Autigny, de 5^H à la 8^H, resteront dans la cour d'école d'Autigny.

Ce jour-là, les **crocodiles de 1^H** peuvent venir pour assister à l'accueil de bienvenue. Par contre, leur rentrée officielle est à 13h30 dans leur classe.

BIENVENUE A L'ECOLE !!!

ANNUAIRE TELEPHONIQUE

Conductrices du bus

Brugger Francine	lu-ma-merc	079 627 07 83
Nicolet Katharina	je-ve	079 747 25 90
Oberson Béatrice		079 836 75 64

Enseignants

Brulhart Morgane	Enseignante 1 ^H -2 ^H	077 402 77 38
Corminboeuf Kelly	Enseignante 1 ^H -2 ^H	079 427 72 19
Cudré-Mauroux Olivia	Enseignante 8 ^H	079 829 78 35
Descloux Nicole	Enseignante 3 ^H	079 352 23 15
Egger Véronique	Enseignante 4 ^H	026 413 39 57
Freiburghaus Véronique	Enseignante 1 ^H -2 ^H	078 763 03 89
Joye Lise	Enseignante 3 ^H	076 532 84 90
Jung Daniel	Enseignant 6 ^H	026 652 17 92
Lanckman Sophie	Enseignante 5 ^H -6 ^H	079 120 74 06
Mornaghini Nicole	Enseignante 1 ^H -2 ^H	026 401 28 82
Pauchard Céline	Enseignante 8 ^H	079 329 44 56
Repond Noémie	Enseignante 1 ^H -2 ^H	079 609 92 48
Steiner Dolorès	Enseignante ACM-ACT	026 477 33 70
Struss Audrey	Enseignante 7 ^H	079 440 60 44
Tissot Carole	Enseignante 5 ^H	079 468 99 50

Bâtiments

Ecole Autigny		026 477 16 40
Classe 5 ^H		026 477 01 08
Classe 6 ^H		026 477 03 85
Classe 7 ^H		026 477 01 07
Classe 8 ^H		026 477 01 09

Responsable d'Etablissement (RE)

Rhyn Louis	Responsable d'établissement	026 477 93 02
	Lun, mardi matin, merc, jeudi	079 567 70 76

Surveillante cour d'école

Paolicchi Patricia Surveillante école Autigny 079 681 69 97

Commission scolaire

Chappuis Erika	Responsable camp de ski CS	026 477 20 28
Diethelm Daniel	Conseiller communal Autigny	079 611 58 74
Gysler Pamela	Caissière CS	026 663 37 56
Landolt Läubli Carmen	Conseillère communale Chénens	026 477 39 10
Monney Florence	Vice-présidente -secrétaire CS	079 502 78 54
Raemy Nadine	Responsable loto CS	026 477 02 84
Ulrich Sylvie	Présidente CS	079 247 72 83

Numéros de téléphone utiles :

Autigny :

Administration communale 026 477 16 25

Concierge : M. Daniel Chablais 079 690 89 84

Chénens :

Administration communale 026 477 22 01

Concierge : Mme Zélia Custina Pina Da Silva 079 599 51 64

MEMBRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Présidente : Sylvie Ulrich 079 247 72 83
Rte de la Crétausa 24
1742 Autigny cs.sulrich@hotmail.com

Vice-présidente secrétaire : Florence Monney 026 477 39 76
Rte d'Autigny 28 079 502 78 54
1744 Chénens csmonney@bluewin.ch

Caissière : Pamela Gysler
Rte des Champs-Montants 29
1742 Autigny 026 663 37 56

Membre : Nadine Raemy
Ruelle de la Forge 3
1742 Autigny 026 477 02 84

Membre : Erika Chappuis
Ch. de Riond Bochat 18
1744 Chénens 026 477 20 28

Représentante communale : Carmen Landolt Läubli
Ch. de Riond Bochat 2
1744 Chénens 026 477 39 10

Représentant communal : Daniel Diethelm
Rte de Cottens 30
174 Autigny 079 611 58 74

Responsable d'établissement : Louis Rhyn
Rte du Centre 20 079 567 70 76
1741 Cottens louis.rhyn@fr.educanet2.ch

ROLE DE LA COMMISSION SCOLAIRE

La commission scolaire participe, en collaboration avec le responsable d'établissement au bon fonctionnement de l'école en général. La commission scolaire n'a pas de compétence pédagogique. Cet aspect de l'enseignement est du ressort de l'inspection et du responsable d'établissement.

Elle s'implique dans l'organisation de divers événements tout au long de l'année, tels que le camp de ski, les lotos, la vente de sapins et la recherche de fond pour alléger les frais liés aux différentes activités auxquelles peuvent participer vos enfants et gère les transports scolaires.

Le règlement scolaire, ainsi que ce bulletin d'information se trouvent sur le site Internet des communes :

www.chenens.ch

www.autigny.ch

ROLE DU RESPONSABLE D'ETABLISSEMENT

Le cercle scolaire d'Autigny-Chénens a fusionné sur le plan pédagogique avec l'école de Cottens.

Louis Rhyn est le responsable d'établissement (RE) pour l'école d'Autigny-Chénens ainsi que pour l'école de Cottens.

Le responsable d'établissement assume les fonctions suivantes :

- Conduite pédagogique, didactique et éducative
- Conduite du personnel
- Organisation et administration
- Collaboration avec les Communes
- Communication
- Participation à des commissions ou groupes de travail
- Formation continue

INSPECTORAT

Inspectorat Scolaire SEnOF
Madame Claudine Perroud
Rte André-Piller 21
1762 Givisiez

REPARTITION DES CLASSES

			<u>Tél privé</u>
1 ^H et 2 ^H	Autigny	Mme Noémie Repond Mme Nicole Mornaghini	079 609 92 48 026 401 28 82
1 ^H et 2 ^H	Autigny	Mme Véronique Freiburghaus-Vial Mme Kelly Corminboeuf	078 763 03 89 079 427 72 19
1 ^H et 2 ^H	Autigny	Mme Moragne Brulhart	077 402 77 38
3 ^H	Autigny	Mme Nicole Descloux Mme Lise Joye	079 352 23 15 076 532 84 90
4 ^H	Autigny	Mme Véronique Egger	026 413 39 57
5 ^H	Chénens	Mme Carole Tissot Mme Sophie Lanckman	079 468 99 50 079 120 74 06
6 ^H	Chénens	M. Daniel Jung Mme Sophie Lanckman	026 652 17 92 079 120 74 06
7 ^H	Chénens	Mme Audrey Struss	079 440 60 44
8 ^H	Chénens	Mme Olivia Cudré-Mauroux Mme Céline Pauchard	079 829 78 35 079 329 44 56
ACM et ACT	Autigny	Mme Dolorès Steiner	026 477 33 70

HORAIRES DES CLASSES

Pour des raisons d'organisation des transports des élèves, l'horaire de classes est décalé sur les deux sites de 15 minutes.

Les enfants sont mis en rang environ **5 minutes avant le début des cours.**

Les horaires

de la 1H à la 4H	Matin	08h15 - 11h30
	Après-midi	13h30 - 15h35

1H	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
matin			X		
après-midi	X	X		X	X

2H	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
matin	X	X	X	X	X
après-midi	X			X	

La récréation est de 10h00 à 10h15. Il n'y a pas de récréation l'après-midi.

de la 5H à la 8H	Matin	08h00 - 11h15
	Après-midi	13h15 - 15h20

La récréation est de 9h45 à 10h00. Il n'y a pas de récréation l'après-midi.

Congé hebdomadaires

Toutes les classes ont congé le mercredi après-midi et le samedi toute la journée.

Alternance

Les 3^H et les 4^H auront congé soit le mardi matin soit le jeudi matin selon les indications données par les enseignant(e)s concerné(e)s.

TRANSPORT DES ELEVES

Conductrices du bus scolaire :

Mme Francine Brugger 1742 Autigny	Portable : bus rouge lundi, mardi et mercredi	079 627 07 83
--------------------------------------	---	---------------

Mme Katharina Nicolet 1744 Chénens	Portable : bus rouge jeudi et vendredi	079 747 25 90
---------------------------------------	--	---------------

Mme Béatrice Oberson 1695 Rueyres -St-Laurent	Portable : bus bleu	079 836 75 64
--	------------------------	---------------

En raison du nombre de places disponibles dans chaque bus, il est impératif de respecter ces horaires indiqués.

Concernant les déplacements pour les leçons de gymnastique et d'ACT-ACM, les instructions vous seront précisées et transmises par l'enseignant(e) et ce, dès les premiers jours de la rentrée.

HORAIRES DES TRANSPORTS SCOLAIRES

Transport des enfants d'**Autigny à Chénens**, départ dans la cour de l'école

MATIN	Bus Rouge	Enfants de 7 ^H et 8 ^H	07h45
	Bus Bleu	Enfants de 5 ^H et 6 ^H	07h45

AP-MIDI	Bus Rouge	Enfants de 7 ^H et 8 ^H	13h00
	Bus Bleu	Enfants de 5 ^H et 6 ^H	13h00

Transport des enfants de **Chénens à Autigny**,

- départ dans la cour de l'école (enfants du haut du village)
- départ à l'arrêt de la laiterie (enfants du bas du village)

MATIN	Bus Rouge	école	Enfants de 3 ^H et 4 ^H	07h55
	Bus Bleu	école	Enfants de 2 ^H	07h55
	Bus Rouge	école	Enfants de 1 ^H	08h05
	Bus Bleu	laiterie	Enfants de 1 ^H -2 ^H -3 ^H -4 ^H	08h05

AP-MIDI	Bus Rouge	école	Enfants de 3 ^H et 4 ^H	13h10
	Bus Bleu	école	Enfants de 2 ^H	13h10
	Bus Rouge	école	Enfants de 1 ^H	13h20
	Bus Bleu	laiterie	Enfants de 1 ^H -2 ^H -3 ^H -4 ^H	13h20

Deux bus scolaires assurent le transport des écoliers entre Autigny et Chénens ; il est obligatoire pour les élèves concernés par ce trajet. Nous demandons aux parents de rendre attentifs leurs enfants que, pour des raisons de sécurité, ils sont tenus d'attacher impérativement leur ceinture durant tous les trajets. **Nous recommandons aux parents de limiter au strict minimum les transports en véhicule privé. Nous vous demandons également de vous parquer dans les places prévues à cet effet.**

A noter : nous demandons aux parents venant chercher leur enfant dans la cour d'école d'Autigny, de se parquer dans les cases centrales du parking et de laisser libres les 6 cases perpendiculaires au bâtiment scolaire afin de ne pas reculer sur le passage des enfants.

Les enfants de 5-6-7 et 8^H habitants le bas du village de Chénens et scolarisés à Chénens vont à pied à l'école. Ces mêmes enfants peuvent profiter du bus scolaire afin de traverser la route cantonale en toute sécurité. Cependant, pour bénéficier de cette option, nous demandons aux parents de faire parvenir une demande écrite à la commission scolaire. Pour les enfants qui sont gardés par une maman de jour et qui pour s'y rendre, doivent prendre le bus scolaire, une demande écrite doit également être adressée à la commission scolaire qui donnera, selon les places disponibles, une autorisation spéciale. Toute demande doit être adressée par écrit à la commission scolaire.

Les élèves de 8^H peuvent, s'ils le désirent, se rendre à l'école au moyen de leur bicyclette. Les 8^H d'Autigny la laissent dans la cour d'Autigny et prennent le bus. Toutefois, les parents prennent l'entière responsabilité de cette disposition.

Nous vous demandons instamment de respecter les règles suivantes :

- Interdiction pour tous les élèves de venir en trottinettes et rollers à l'école
- Les élèves de 8^H venant à l'école à vélo, **port du casque obligatoire**, doivent le laisser dans les places prévues à cet effet. Interdiction formelle de circuler dans la cour d'école.
- Les enfants ne doivent pas se trouver dans la cour d'école **plus de 10 minutes** avant le départ de leur bus ou le début des cours. N'oubliez pas que vos enfants sont sous votre entière responsabilité s'ils outrepassent ce délai.

Nous avisons que la commission scolaire, les conductrices ou les surveillantes prendront les mesures nécessaires en cas de manque de discipline lors des transports.

Informations :

Les enseignant(e)s doivent assurer la surveillance des élèves les dix minutes précédant le début des cours. Par rapport aux horaires du bus, il se peut que des élèves doivent attendre 20 minutes dans la cour. Tenant compte de cela, une surveillance complémentaire a été mise en place par la commission scolaire ; elle est actuellement assurée par Mme Paolicchi sur le site d'Autigny, engagée par le cercle scolaire.

Pour des raisons de sécurité et de discipline, une charte pour le bus scolaire a été élaborée, vous pouvez la consulter sur les sites des communes.

L'usage du bus scolaire est uniquement réservé aux déplacements liés à l'école. Il n'est plus autorisé qu'un enfant utilise le bus pour se rendre à un entraînement sportif ou chez un ami par exemple.

CALENDRIERS

CALENDRIER SCOLAIRE 2016 - 2017

Rentrée scolaire	Jeudi 25.08.2016			08h00*
Vacances d'automne	Du vendredi 14.10.2016	15h35*	Au lundi 31.10.2016	08h00*
Vacances de Noël	Du vendredi 23.12.2016	15h35*	Au lundi 09.01.2017	08h00*
Vacances de Carnaval	Du vendredi 24.02.2017	15h35*	Au lundi 06.03.2017	08h00*
Vacances de Pâques	Du vendredi 07.04.2017	15h35*	Au lundi 24.04.2017	08h00*
Fin de l'année scolaire	Du vendredi 07.07.2017	15h35*		

* 08h00 pour les 5-6-7-8^H, 08h15 pour les 1-2-3-4^H

* 15h20 pour les 5-6-7-8^H, 15h35 pour les 1-2-3-4^H

Congés spéciaux :

- Toussaint : 01.11.2016
- Immaculée Conception : 08.12.2016
- 1^{er} mai : 01.05.2017
- Ascension : 25.05.2017
- Pont de l'Ascension : 26.05.2017
- Lundi de Pentecôte : 05.06.2017
- Fête-Dieu : 15.06.2017
- Pont de la Fête-Dieu : 16.06.2017

CALENDRIER SCOLAIRE 2017 - 2018

Projection, sous réserve d'éventuelles modifications

Rentrée scolaire	Jeudi 24.08.2017			08h00*
Vacances d'automne	Du vendredi 13.10.2017	15h35*	Au lundi 30.10.2017	08h00*
Vacances de Noël	Du vendredi 22.12.2017	15h35*	Au lundi 08.01.2018	08h00*
Vacances de Carnaval	Du vendredi 09.02.2018	15h35*	Au lundi 19.02.2018	08h00*
Vacances de Pâques	Du jeudi 29.03.2018	15h35*	Au lundi 16.04.2018	08h00*
Fin de l'année scolaire	Du vendredi 06.07.2018	15h35*		

Congés spéciaux :

- Toussaint : 01.11.2017
- Immaculée Conception : 08.12.2017
- 1^{er} mai : 01.05.2018
- Ascension : 10.05.2018
- Pont de l'Ascension : 11.05.2018
- Lundi de Pentecôte : 21.05.2018
- Fête-Dieu : 31.05.2018
- Pont de la Fête-Dieu : 01.06.2018

MATERIEL

Voici la liste du matériel scolaire qui est à apporter le premier jour de la rentrée.

1^H-2^H

- Une paire de pantoufles fermée à l'arrière
- Une boîte de feutre Fibralo de Caran d'Ache
- Un long tablier à longues manches resserrées qui peut se suspendre (pour la peinture). Les tabliers plastiques ne sont pas pratiques : une vieille chemise épaisse avec des manches adaptées suffit !
- Un sac de gym avec un training et des baskets à semelles claires
- Des ballerines pour la rythmique (elles resteront à l'école)
- Un paquet de mouchoirs
- Des habits de rechanges dans un petit sac (un bas de training et une culotte)

Merci d'inscrire ton prénom sur ton matériel

3^H-8^H

- Un sac d'école ou tu puisses ranger du format A4
- Une paire de chausson
- Un long tablier à longues manches resserrées qui peut se suspendre (pour la peinture). Les tabliers plastiques ne sont pas pratiques : une vieille chemise épaisse avec des manches adaptées suffit !
- Un sac de gym avec un training et des baskets à semelles claires ainsi que les affaires pour la douche
- Un porte documents format A4 pour tes fiches de devoirs
- Des crayons de couleur
- Une boîte de feutre Fibralo de Caran d'Ache
- Un plumier ou une trousse pour y ranger tes crayons
- Un paquet de mouchoirs

Dès la 5^H

- Une plume avec une réserve de cartouches d'encre
- Un effaceur
- Des marqueurs genre « stabilo »

Dès la 7^H

- Un compas

MANIFESTATIONS

CAMP DE SKI

Le camp de ski aura lieu au chalet le Bouquetin à Grimentz, durant la semaine du

16 au 20 janvier 2017.

Les enfants des classes : 5H, 6H, 7H et 8H participeront la semaine entière.

Des informations vous parviendront en temps utile. Le camp de ski est obligatoire et aura lieu par n'importe quel temps.

Selon les directives de la loi scolaire, le port du casque est obligatoire depuis 2011.

PATINOIRE

Les sorties à la patinoire de Romont sont prévues les :

- 2^H-3^H-7^H : mardi 22 novembre 2016
- 3^H-4^H-5^H-6^H : mardi 20 décembre 2016
- 4^H-7^H-8^H : vendredi 3 février 2017
- 5^H-6^H-8^H : lundi 20 mars 2017

LOTOS

- 11 décembre 2016
- 07 mai 2017
- 09 juillet 2017

Merci à tous les parents de bien vouloir réserver ces dates pour apporter votre aide. Pour le bon déroulement de ces lotos, nous demandons à chaque parent de faire bon accueil à la feuille d'inscriptions qui vous sera transmise. En cas d'inscription, vous êtes tenus d'honorer votre engagement et le cas échéant de trouver un remplaçant.

Nous vous informons que les lotos contribuent non seulement au camp de ski, mais également à toutes autres activités au sein du cercle scolaire.

VENTE DE SAPINS ET DE CARTES DE VOEUX

Pour cause de nette diminution de la demande, nous vous informons que la vente de sapins et de cartes de vœux est abandonnée.

1^{er} MAI

En 2017, les enfants iront chanter le lundi 1^{er} mai. Ils auront congé pour cette tradition.

MALADIE

Nous portons à la connaissance des parents qu'en cas de maladie de plus de 5 jours de classe consécutifs, un certificat médical doit être présenté à l'enseignant(e). Si un élève ne peut pas se rendre en classe, ses parents sont priés d'en informer son enseignant(e) :

Pour les élèves prenant le bus, nous vous demandons d'informer en premier lieu la conductrice du bus afin d'éviter une attente injustifiée et un retard consécutif pour l'arrivée en classe. Puis d'en informer l'enseignant(e) concerné(e).

SANTE

Clinique dentaire scolaire (une fois l'an) 026 305 98 06

Planning familial, éducation sexuelle (1^H-2^H-4^H-6^H-8^H)
Visite planifiée par les enseignant(e)s 026 305 29 55

Médecin scolaire :

Madame la Doctoresse
Kléa Morel-Gotzos
Rue de la Saletta 10
1632 Riaz

026 913 73 63

Une visite du médecin scolaire aura lieu en général en 7^H ou 8^H.

Chaperon Rouge (Croix-Rouge) :

Service de garde d'enfants à domicile, si l'enfant est malade ou si le parent est malade.

Lundi au vendredi 07h30-11h30 026 347 39 49
Dimanche au jeudi 20h00-21h00 076 347 39 49

POUX



Dans le cas où vous constateriez que votre enfant est porteur de poux, il est impératif d'en avertir l'enseignant(e), afin d'enrayer une possible épidémie. Vous pouvez faire un contrôle ou obtenir des conseils anti-poux chez votre coiffeur ou dans une pharmacie. Chaque année, plusieurs enfants sont concernés par les poux. Cela arrive très fréquemment et malgré les idées reçues cela n'a rien à voir avec une question d'hygiène. Ne pas abuser des shampoings préventifs, les poux s'y habituent !

VERRUES

Ces dernières années, nous avons constaté une recrudescence de verrues plantaires. Nous souhaitons que les parents avertissent immédiatement les enseignant(e)s des élèves concernés. Ces derniers porteront des mules pour la douche qui reste néanmoins obligatoire.

DEMANDE DE CONGE

L'article 37 du Règlement d'exécution de la Loi scolaire (RLS) prévoit à cet égard :

Un congé peut être octroyé à un ou une élève pour des motifs justifiés. Sont seuls pris en considération les motifs dûment attestés pouvant exceptionnellement l'emporter sur l'obligation de fréquenter l'école tels que :

- a) un événement familial important ;
- b) une fête religieuse importante ou la pratique d'un acte religieux important ;
- c) un événement sportif ou artistique d'importance auquel l'élève participe activement ;

Il va de soi que, pour permettre la bonne marche d'une classe et éviter de porter atteinte à la formation de l'enfant, ces demandes doivent rester exceptionnelles et se rapporter à des événements particuliers.

Un congé exceptionnel peut être accordé en raison de circonstances imprévisibles et d'une certaine gravité ou importance.

Il est important de souligner que les motifs de convenance personnelle, les loisirs, les voyages ou les départs en vacances ne constituent en aucun cas un motif justifié ni à la fin de l'année scolaire, ni à un autre moment de l'année. Les demandes de congé motivées par un prolongement de vacances sont clairement rejetées, même lorsque le billet d'avion est déjà acheté.

En raison que les élèves bénéficient de 14 semaines de congé durant l'année scolaire, voyages ou loisirs peuvent être aisément planifiés durant ces périodes, connues largement à l'avance.

Procédure

- La demande de congé est présentée par écrit suffisamment à l'avance, à tout le moins dès que le motif est connu, à la direction d'établissement. Elle est motivée, le cas échéant, avec une pièce justificative, et signée des parents.
- La demande indique combien d'enfants sont concernés et leur année de scolarité. Dans le cas d'enfants scolarisés à l'école primaire et à l'école du cycle d'orientation, une décision commune des directions d'établissement est exigée.

- La décision est communiquée aux parents par écrit.
- Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assument le suivi des programmes. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées. Si le congé interfère avec une période d'examens officiels, des mesures spécifiques doivent être prises.
- La DICS est compétente pour décider des congés de quatre semaines et plus.

FICHER INFORMATISE

Les enseignant(e)s, les conductrices du bus scolaire ainsi que les surveillantes de la cour de récréation sont en possession d'une fiche informatisée sur laquelle figurent des données personnelles de chaque élève.

En cas d'absence non justifiée d'un élève, l'enseignant(e) doit s'en inquiéter. Il va suivre un certain nombre de démarches (tél. parents, personnes de référence, prise de renseignement auprès des élèves,...) ; si celles-ci n'aboutissent pas, l'enseignant(e) pourra

- mandater rapidement un membre du personnel communal pour effectuer une recherche
- transmettre toutes les informations utiles à la police en cas de disparition

Il est donc primordial de tenir ce fichier à jour. Tous les changements d'information (modification d'un numéro de téléphone..) sont à transmettre directement à la secrétaire de la commission scolaire ou à l'enseignant(e) concerné(e).

COLLABORATION ECOLE-FAMILLE

Une bonne collaboration entre enseignant(e)s et parents est indispensable. Elle favorise une meilleure compréhension de l'enfant et participe de ce fait à son plein épanouissement. Durant l'année scolaire, de nombreuses occasions permettent d'établir cette relation (visites individuelles, séances d'informations et autres ...).

Si des parents souhaitent un entretien pour différentes raisons, il suffit de prendre contact avec l'enseignant(e) concerné(e). Très souvent, une écoute attentive et réciproque permet un dialogue constructif, une autre vision des problèmes rencontrés et la mise en place de solutions appropriées.

La cour d'école est le terrain de jeux des enfants, ils sont sous la responsabilité des enseignants. Afin de faciliter le travail de surveillance des enseignants et de la surveillante, nous vous demandons de limiter vos déplacements sur cette place. Si vous venez chercher votre enfant à la sortie de l'école, nous vous demandons de rester aux limites de la cour d'école; c'est votre enfant qui viendra vers vous.

SECURITE ROUTIERE

En Suisse, environ 1300 accidents impliquant des enfants se produisent chaque année sur le chemin de l'école.

A chaque rentrée scolaire, le BPA fait une campagne de prévention des accidents.

Les enfants et la route :

- La sécurité des enfants est une priorité.
- La cour d'école est une place de jeux pour vos enfants.
- Les enfants ne sont pas tous capables d'évaluer le danger lié au trafic.
- Lorsqu'ils jouent, les enfants ne se soucient pas des voitures qui roulent.

Voici les conseils en matière de sécurité routière dispensés par la police cantonale

En tant que parents, vous avez un rôle primordial à jouer : éduquer votre enfant à la sécurité routière ! En montrant l'exemple, vous l'aidez à adopter un comportement correct dans la circulation.

A pied, c'est mieux

En emmenant votre enfant à l'école à pied, vous lui permettez de vivre ses propres expériences.



- Choisissez l'itinéraire le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble ;
- Attirez son attention sur les dangers possibles et la manière de les aborder ;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident ;
- S'arrêter, regarder, écouter : c'est la méthode pour traverser !

A vélo, pas avant l'âge

Même si la loi autorise les enfants dès 6 ans à circuler seuls sur les routes principales, ce n'est qu'en 6^H que les bases leur sont enseignées. Plus jeunes, ils ne sont pas capables de réagir correctement dans toutes les situations ni de coordonner leurs mouvements pour effectuer une présélection.

- Seuls les vélos équipés selon les exigences légales sont admis sur la route ;
- Porter un casque réduit fortement le risque de blessures graves à la tête ;
- Les trottoirs sont réservés aux piétons. On ne peut les emprunter qu'en poussant son vélo !



Etre vu



Si le conducteur avait 1 seconde de plus pour réagir, un accident sur deux pourrait être évité.

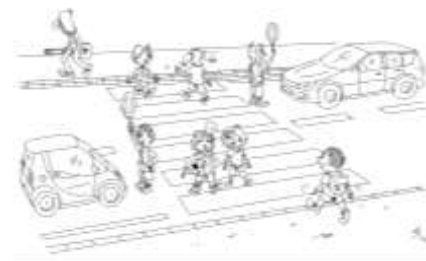
- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et contrastés ;
- Par faible luminosité, des accessoires réfléchissants sont perçus à 100m déjà.

Pensez-y lors de vos prochains achats (veste, chaussures, sac,...) !

En voiture

Renoncez au maximum à votre rôle de parents taxi : chaque véhicule constitue un danger de plus.

- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appuie-tête,... sans oublier que les places les plus sûres sont à l'arrière ;
- Ne vous garez pas n'importe où et n'importe comment, mais utilisez les places prévues. Faites descendre ou monter votre enfant du côté du trottoir ;
- Cédez toujours la priorité aux piétons en vous arrêtant complètement ;
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires.



AIDEZ-NOUS À PROTÉGER VOS ENFANTS !

Suggestions :

- Dans la mesure du possible, encouragez vos enfants à faire le trajet de l'école à pied.
- Si vous le désirez, pour plus de sécurité, organisez les trajets par quartier.
- La police cantonale, par sa section éducation routière, ainsi que l'Association Transports et Environnement (ATE) sont disposées à vous informer sur la possibilité de mettre en place un système appelé « PEDIBUS ».

POLICE CANTONALE,
section éducation routière
1763 Granges-Paccot

Tél. : 026 305.20.30
Fax : 026 305 20 89

Coordination PEDIBUS-Fribourg ATE
Mme Séverine Emery-Jaquier

fribourg@pedibus.ch
Nat : 076 430.05.58

ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE



Nous avons déménagé.....

Dès la rentrée 2016/17 nous avons le plaisir d'accueillir vos enfants dans nos nouveaux locaux qui se trouvent à la Rte de Chénens 10, l'immeuble locative à côté de la salle de gym à Autigny.

Mesdames Valérie Weber, Sneha Chardonens, Joëlle Piccand-Nicolet, et des auxiliaires se relayent avec plaisir afin d'y accueillir les enfants du Cercle scolaire d'Autigny-Chénens, et ce, dès la première infantine et jusqu'en 6P.

Cet accueil est ouvert selon une grille horaire adaptée aux besoins actuels des parents. Dans cette même perspective, il sera réorganisé **lors de chaque rentrée scolaire en fonction des inscriptions effectuées avant le 30 juin de l'année en cours.**

Les repas de midi, variés et équilibrés, sont toujours pris au Restaurant de l'Ecu à Autigny. Les enfants s'y rendent accompagnés par les responsables et selon une ligne « Pedibus ».

Inscriptions et tarifs :

Les inscriptions sont possibles durant toute l'année scolaire. Le formulaire adéquat, ainsi que les tarifs, sont disponibles sur les sites internet des deux communes.

Des inscriptions de « dépannage » sont admises pour autant qu'il reste des places disponibles.

L'inscription s'élève à Fr. 30.- par famille et pour une année, quel que soit le type d'inscription (dépannage, régulier ou irrégulier).

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à consulter les sites

www.autigny.ch et www.chénens.ch

ou encore mieux ... planifiez directement une visite dans nos nouveaux locaux !

Avec notre collaboration et le plaisir d'accueillir vos enfants.

Les répondantes de l'accueil :

Mmes Dominique Haller Sobritz, Carmen Landolt Läubli, conseillères communales

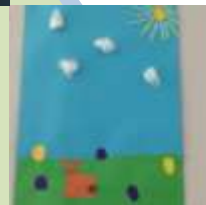
Valérie Weber, Sneha Chardonens, Joëlle Piccand- Nicolet éducatrice et les auxiliaires.

Les enfants qui le connaissent déjà, vous disent :



*Bienvenue à l'accueil !
A l'accueil extra-scolaire on peut faire :*

- *Du bricolage avec de la peinture ou feuille couleur*
- *Faire ses devoirs avec ou sans aide*
- *Jouer à des jeux de société ou (Barbie, poupée, voiture...)*
- *Lire des livres dans le coin calme*
- *Apprendre et s'amuser avec ses copains*
- *On peut aussi prendre le goûter et dîner au restaurant*
- *En été, automne, printemps, on peut jouer dehors à des jeux !*



REGLEMENT DU CERCLE SCOLAIRE

Objectifs :

- Donner un cadre aux élèves
- Apprendre aux élèves à différencier l'école de la maison
- Maintenir le respect des uns envers les autres
- Préserver une bonne ambiance scolaire
- Permettre aux élèves de travailler dans des conditions optimales

REGLES DE VIE DU CERCLE SCOLAIRE

Règle n° 1

Les élèves disent bonjour aux adultes quand ils les croisent et vouvoient tous les adultes.

Règle n°2

Les élèves se respectent par les mots et par les gestes.

Règle n° 3

Les déplacements dans les couloirs et les escaliers se font dans le calme.

Règle n° 4

Les élèves ne sont pas autorisés à utiliser un téléphone portable (y compris console de jeux) à l'école, dans les bâtiments et dans la cour, ainsi qu'à l'extérieur, lors d'activités organisées par l'école (visites, cinéma, activités sportives, etc.). Ces appareils doivent rester éteints dans les sacs.

Règle n° 5

Après utilisation des toilettes, les élèves tirent l'eau et se lavent les mains.

Règle n° 6

Les élèves jettent les déchets dans les poubelles.

Règle n° 7

Les élèves ont une tenue vestimentaire correcte à l'école.

Règle n° 8

Les élèves respectent le matériel et les bâtiments de l'école.

Règle n° 9

Les élèves ne sont pas autorisés à prendre des bouteilles en verre dans l'enceinte de l'école.

REGLEMENT POUR LA GYMNASTIQUE

Ecole primaire

Pour les activités physiques, les élèves prendront dans un sac leur tenue de gymnastique ainsi que des chaussures de gym pour l'intérieur (attention ! certaines semelles laissent des traces sur le sol). Il est nécessaire de prévoir les affaires pour la douche qui est obligatoire, sauf avis médical ou excuse écrite signée des parents.

Ecole enfantine

Les enfants porteront déjà leur training et laisseront leurs ballerines (rythmique) à l'école. Les enfants de l'école enfantine ne se douchent pas.

**MERCI POUR VOTRE ATTENTION
ET BONNE ANNEE SCOLAIRE !**